



PREFECTURE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections

Site Internet : www.cher.pref.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT L'INSTALLATION
D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
(Caisse d'Epargne Loire Centre MB132)**

20150098

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les articles L251-1 à L255-1 et R 251-1 à R 253-4 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection provisoire sur le parking du centre commercial CARREFOUR, situé chaussée de Chappe à Bourges, dans le cadre des travaux réalisés sur l'ensemble du site,

Vu l'avis de la commission départementale de vidéoprotection du 30 juin 2015;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le responsable du département sécurité de la Caisse d'Epargne Loire Centre, est autorisé à installer un système de vidéoprotection provisoire sur le parking du centre commercial CARREFOUR, situé chaussée de Chappe à Bourges.

Le système est constitué de 3 caméras intérieures et d'une caméra extérieure avec une durée de conservation des images de 30 jours.

Article 2 – Le titulaire de l'autorisation devra informer la préfecture du Cher de la mise en service des caméras de vidéoprotection.

Article 3 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera notifiée au pétitionnaire.

Bourges, le 13 août 2015
La Préfète,
pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

signé : Fabrice ROSAY